



Bulletin de liaison n°51

Décembre 2013

Mot de la Présidente

L'année 2013 a été riche et active pour le Centre Généalogique du Dauphiné, avec notre *assemblée générale* annuelle à Biol, notre participation au *XXIIe Congrès national de généalogie de la FFG* à Marseille, les journées du patrimoine, l'organisation de notre *2e Rencontre généalogique dauphinoise* à Grenoble, notre présence au *2^e salon "Les Généalogiques"*, à Paris et enfin notre collaboration au *XXIIe salon du livre de régionalisme alpin* à Grenoble avec une nouveauté toutefois depuis novembre 2012 puisque nous sommes désormais partenaire de l'association Ex Libris Dauphiné pour l'organisation conjointe de ce salon.

Nous avons aussi participé à de nombreuses *manifestations généalogiques organisées par des associations voisines* auxquelles le CGD répond toujours avec grand plaisir et enthousiasme : *CGS, SAGA, EGDA, LES MARMOTTES*.

Retrouvez toutes les photographies de ces différents événements, et bien d'autres, dans la galerie accessible sur notre site internet à partir des pages réservées aux adhérents.

Nous reviendrons également plus en détail sur toutes ces manifestations dans notre prochain bulletin constituant le rapport moral de l'année 2013.

Du côté des travaux et publications, nous avons édité le cahier dauphinois n°13 et la version 9 du CD-ROM GeneAtelier a également été mise à la disposition de tous les bénéficiaires qui en ont fait la demande. Pour rappel cet outil de recherche est accessible sous condition de deux années d'adhésions au minimum et de la réalisation d'un travail réalisé au profit de l'association et à sa demande.

Pour 2014 nous lancerons un grand projet qui, je pense, va intéresser beaucoup d'entre nous, puisque nous allons travailler dans chacune des communes de l'Isère sur les "*poilus*" de la Grande Guerre, morts pour la France. Nous sommes en train de travailler sur le programme nécessaire à la réalisation de celui-ci. Un *Projet Bleuets* similaire, actuellement mené et bien avancé par l'AGAM (Association Généalogique des Alpes Maritimes) nous a été présenté en septembre dernier par son initiateur, Florent Fassi, avec de belles expositions sur ce thème à l'occasion de notre 2e Rencontre généalogique dauphinoise. Nous vous tiendrons au courant du lancement effectif de ce projet, sans doute au deuxième trimestre 2014, et nous demanderons alors aux adhérents intéressés de nous rejoindre. Tous ensemble nous allons continuer à faire vivre notre association.

Je ne voudrais pas terminer ce petit mot sans rendre un hommage à **Jean Pierre Carrier**, ancien président du CGD, à qui nous devons l'acquisition du local de l'Association en 2005 et qui nous a quitté en février dernier.

Adhésion 2014

Voici revenu le moment de renouveler votre adhésion à votre Association et, à cet effet, nous joignons à ce document le bulletin d'adhésion que vous pourrez utiliser pour le règlement de vos cotisations.

Mais nous vous rappelons que nous avons mis en place fin 2011 le paiement en ligne sécurisé, et nous souhaitons vivement que vous utilisiez ce mode de règlement qui est pour notre trésorier un gain de temps considérable, car cela représentait auparavant plus de 2000 chèques à mettre en recouvrement. Vous avez été 711 membres à choisir avec succès ce nouveau mode d'adhésion en 2012 et 880 en 2013 et nous vous en remercions.

Merci de votre compréhension.

Vous trouverez tous les informations sur le site www.cgdauphine.org à la rubrique "adhérer".

Assemblée Générale

Elle aura lieu le 5 avril 2014 à Morestel.

Venez participer à la vie de votre association.

Morestel

De nombreuses légendes entourent le nom de la commune de Morestel. La plus connue étant l'explication romanesque d'une princesse nommée Estelle qui se serait jetée du haut de la tour. La *Mort d'Estelle* aurait ainsi baptisé cette commune en *Morestel*. Cependant cette explication n'a de valeur que dans l'imaginaire et le folklore local. L'explication du nom de Morestel vient en fait, comme de nombreuses communes, de sa géographie...

Le terme Morestel vient en fait de la combinaison de deux éléments du paysage local :

- **Mor** signifie en effet « *morceau rocheux d'une montagne* » (La commune s'étant développée sur un promontoire rocheux vulgairement appelé aujourd'hui rocher de Morestel, très abrupt, qui accueille à son sommet la tour médiévale du XII^e siècle).

- **Estel** signifiant « *petit cours d'eau, fossé* » (en l'occurrence le ruisseau de la Bordelle, un petit ruisseau à peine plus large qu'un fossé qui court au pied des remparts et qui se jette aujourd'hui dans le canal de Morestel au niveau de l'entrée de la Zone Industrielle).



*Le conseil d'administration vous souhaite de
bonnes fêtes de fin d'année*

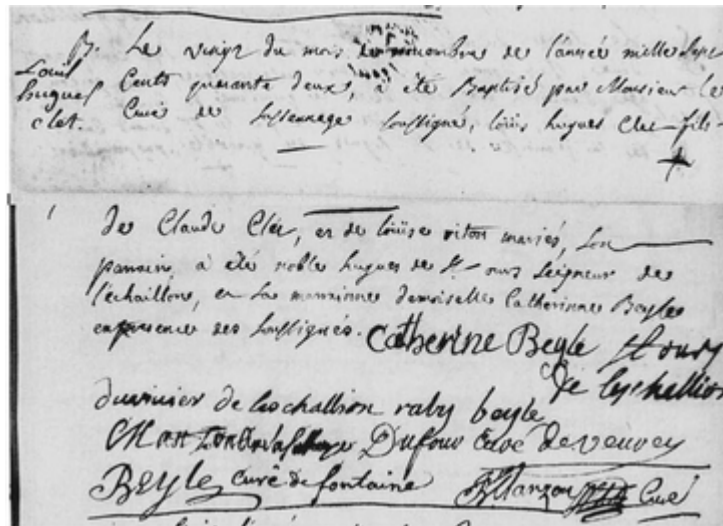


Pour le 22^e Salon du livre de régionalisme alpin, tenu à Grenoble les 22, 23 et 24 novembre 2013, le CGD a constitué des arbres généalogiques se rapportant aux artistes et nous avons pu constater que beaucoup d'entre eux avaient des liens familiaux avec des personnages qui ont contribué à l'essor de notre département.

ARTISTES ET PERSONNALITÉS AYANT DES LIENS GÉNÉALOGIQUES COMMUNS

Le thème de ce 22^e salon, « les artistes et les Alpes », nous a tout de suite interpellé, car lors de différentes recherches généalogiques, nous avons constaté que divers personnages avaient des liens familiaux : telle la famille de « *Beyle Stendhal* » que nous avons étudiée à différentes occasions.

A partir de cette famille nous avons donc recherché les liens qui l'unissaient à différents artistes dauphinois et personnages importants de l'Isère. A titre d'exemple nous avons pu constater qu'en 1742 *Louis Hugues CLET*, apparaissant dans la parenté de *Henriette GRÖLL*, peintre de Sassenage (1906-1996), avait pour marraine *Catherine BEYLE*. Avait également assisté à son baptême *Antoine BEYLE*, curé de Fontaine, fils de Pierre BEYLE et de Clémence HÉBERT).



Nous savons que les alliances matrimoniales dans la haute société grenobloise entre 1790 et 1850 se tissaient au sein de leur classe sociale. C'est le cas du couple *Charles DURAND* (1717-1793) et *Marie BENOIT* (1719-1799) dont les enfants se retrouvent dans les généalogies de : *Joseph JULLIEN FÉVRIER*, *Arthur FERRIER de MONTAL* (qui ont fait partie des personnages ayant créé le 1^{er} syndicat d'initiative de France en 1889 à Grenoble) et *Ernest HÉBERT*, peintre, qui est également parent avec la famille de « *BEYLE STENDHAL* ».

Un des fils de *Charles DURAND*, prénommé également Charles, créa une banque après avoir été un négociant redoutable, d'après Stendhal. Ce dernier le trouvait « grossier » mais reconnaissait son habileté dans les affaires et sa « parfaite probité » (*Petit dictionnaire Stendhalien de Henri Martineau*). Une de ses filles épouse *Antoine Louis Hippolyte DUCHESNE* : il s'agit du fils de *Rose Euphrosine PÉRIER*, sœur de *Claude PÉRIER*, arrière grand père de *Casimir PÉRIER*, Président de la République (1894-1895).

Revenons à *Henriette GRÖLL* : sa grand-mère *Eugénie CLET* (1837-1921), également artiste peintre (elle initia *Henriette* à la peinture), épousa en secondes noces *Jean Hector GRUYER* (en 1875) et devint de ce fait la belle sœur du peintre *Henri BLANC FONTAINE* (1819-1897), condisciple de *Diodore RAOULT*. Ils ont tous deux peint les fresques que vous voyez encore aujourd'hui dans le hall d'accueil du musée bibliothèque.

Le père d' *Eugénie CLET* était *Jean Sébastien* (1807-1874). Avec ses frères il a taillé des pierres en vue des premiers trottoirs de Grenoble. Peu instruit, il savait juste signer et compter, mais il avait le génie des affaires. Il construisit entre autre des écoles, des ponts, on lui doit les quais de Grenoble et, en association avec la banque Gaillard, il construisit la ligne de chemin de fer « Grenoble – Saint-Rambert-d'Albon ». Cette ligne fût inaugurée par *NAPOLÉON III* (1860). *Eugénie CLET* offrit à cette occasion un bouquet de fleurs à l'impératrice *EUGÉNIE*. Ce fut la seconde ligne ferroviaire du département de l'Isère, et la première à atteindre Grenoble.

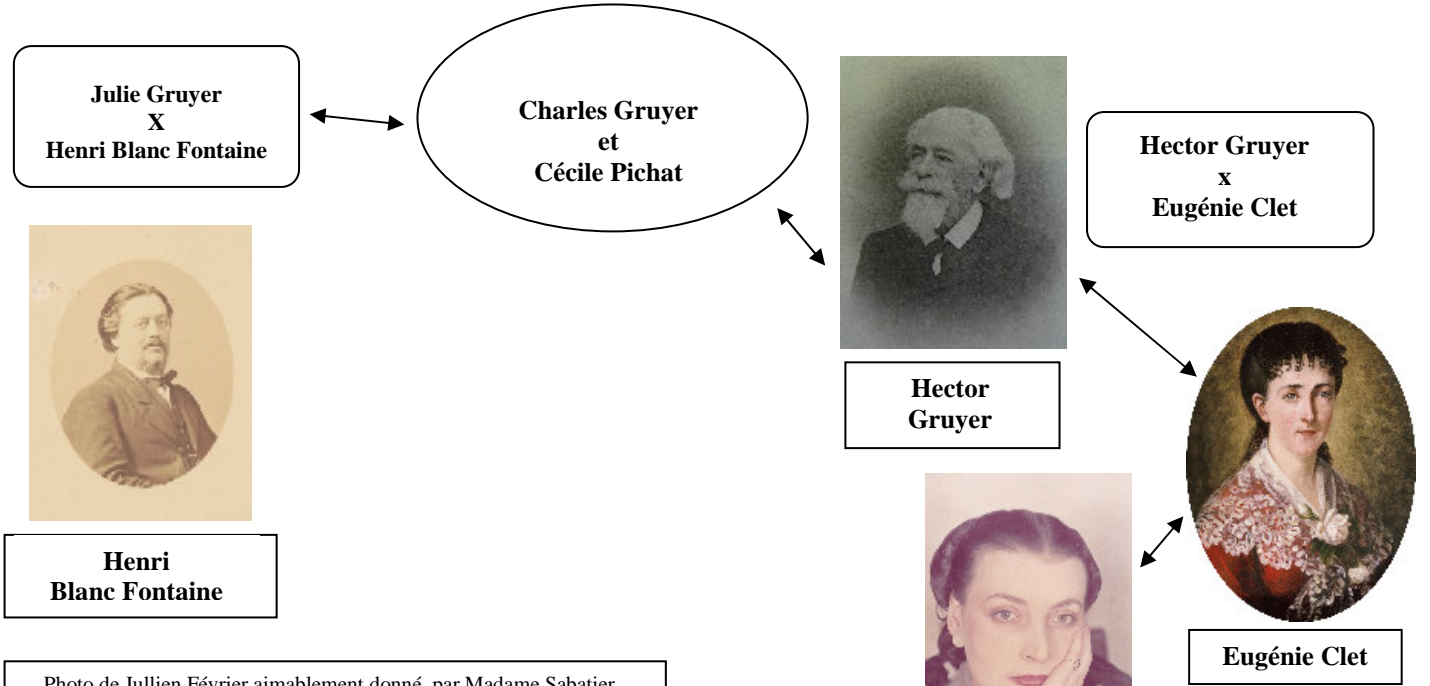
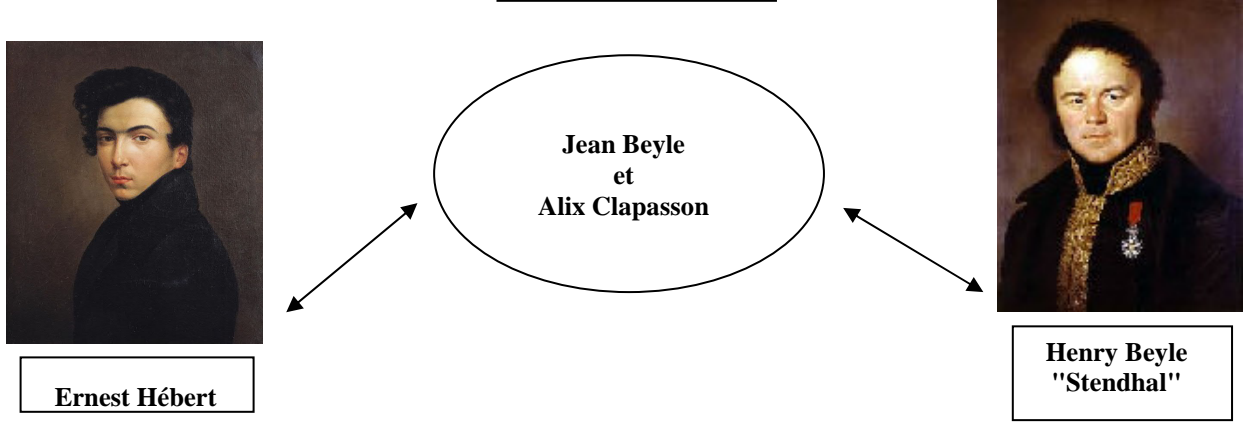
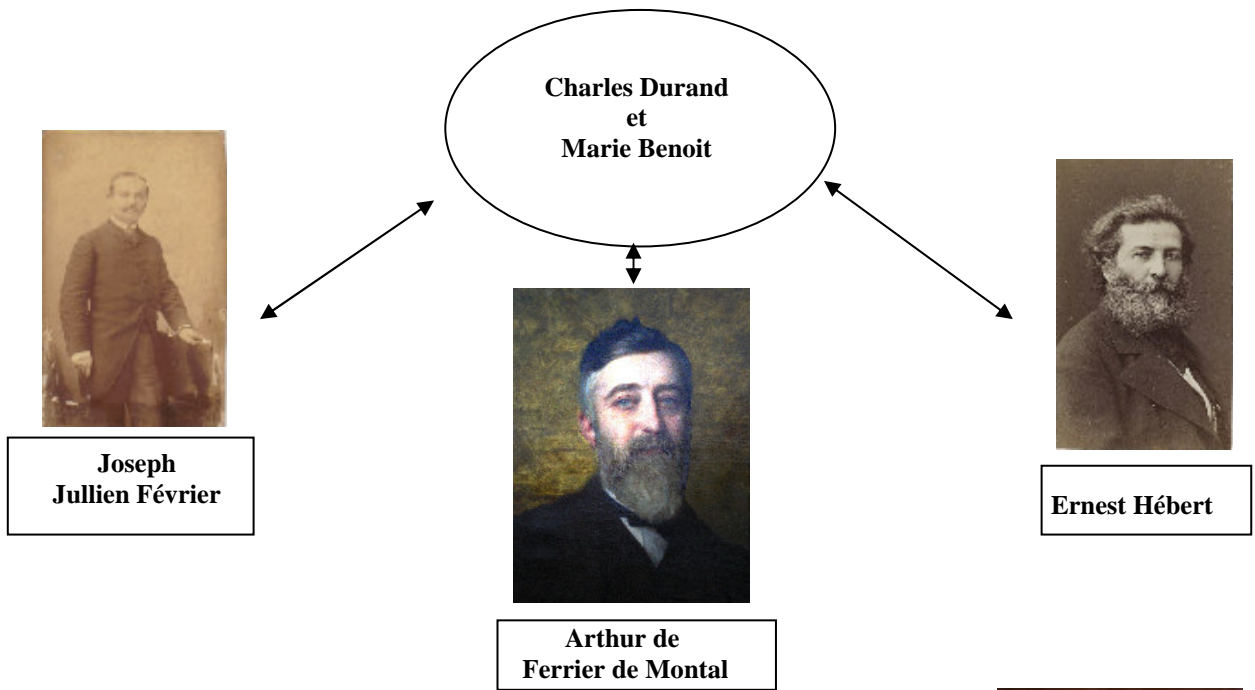


Photo de Jullien Février aimablement donné par Madame Sabatier
 Portrait d'Arthur Ferrier de Montal par Hébert, communiqué par Mr Luc de Ferrier de Montal
 Photo d'Ernest Hébert : source Gallica
 Portrait d'Ernest Hébert : autoportrait musée Hébert
 Reproduction ; Stendhal pauledele.blog.lemonde.fr
 Henri Blanc Fontaine : Bibliothèque d'étude de Grenoble côte r7620
 Photo d'Hector Gruyer : tiré du dictionnaire biographique de l'Isère.
 Portait d'Eugénie Clet par Blanc Fontaine appartenant à Guillaume Dalloz, fils de Henriette Gröll
 Photo d'Henriette Gröll de Giselle Freund appartenant à Guillaume Dalloz, fils de Henriette Gröll

PROJET BLEUETS 38

Ce projet vise à réunir, sur le département de l'Isère, une base documentaire la plus riche possible (photos, listes et parcours de soldats, titres de décoration, informations sur les régiments...) sur la période de la Grande Guerre 1914-1918 et notamment sur les victimes de ce conflit, *valeureux « poilus » morts pour la France ou autres*, afin d'honorer la mémoire de leur sacrifice et de permettre, aujourd'hui et demain, au plus grand nombre de pouvoir s'en souvenir et de retrouver leurs parcours dont les détails sont souvent méconnus au sein de nos familles.

La dénomination de « *Projet Bleuets* » a été donnée voici deux ans à un projet initié par Florent FASSI et l'Association Généalogique des Alpes Maritimes, que nous avons invités à venir présenter leurs travaux lors de notre deuxième Rencontre Généalogique dauphinoise, le 22/09/2013 à Grenoble. **Depuis lors, le Centre Généalogique du Dauphiné a décidé de s'y associer pour le Département de l'Isère, sous la bannière du « *Projet Bleuets 38* ».**



Le terme de « *Bleuets* » désignait les soldats de la « classe 15 » - nés en 1895 - fraîchement arrivés sur le champ de bataille du Chemin des Dames, en raison de l'uniforme bleu horizon dont ils étaient vêtus. Ces jeunes recrues qui, pour des milliers d'entre elles n'ont jamais eu vingt ans, avaient été surnommées ainsi par les poilus plus anciens qui avaient porté le désastreux pantalon rouge garance encore en usage au tout début de la Première Guerre mondiale.

Cette appellation perdura pendant toute la guerre parce que l'uniforme neuf aux couleurs encore fraîches qui équipait le nouvel arrivant contrastait avec la couleur de boue des uniformes des vétérans

La popularité des « *Bleuets* » est telle que son image est utilisée par la propagande au travers de cartes postales, affiches, chansons et poèmes.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Bleuet_de_France



Pourquoi un tel projet au Centre Généalogique du Dauphiné ?

Devant la profusion d'initiatives et la floraison de sites internet ou publications présentant différents aspects de la Grande Guerre, on peut légitimement se demander ce que nous pouvons encore espérer découvrir et apporter de nouveau dans une telle démarche. Et il est bien vrai qu'à l'approche des commémorations du conflit, on ne peut qu'être frappé par l'engouement que suscite ce temps de mémoire et par la quantité de documents de toutes natures auxquelles il donne lieu. Il y a bien sûr les passionnés de longue date, toujours désintéressés et qui font plus que jamais référence pour approcher l'histoire de ce terrible conflit, mais il y a aussi la cohorte des chercheurs plus modestes qui ont décidé, à la faveur de l'événement, de franchir le pas et de se lancer dans l'aventure pour creuser tel ou tel aspect d'une *Histoire* qui les appelle plus particulièrement, qui pour comprendre ce qu'a été le parcours et les épreuves d'un membre de leur famille, qui pour apporter leur pierre à la mémoire d'un village, etc. Il est d'ailleurs fort probable que parmi les 2000 membres actifs de notre association, nombreux sont ceux qui ont été tentés par l'appel de cette quête et, sans doute pour certains, y ont déjà succombé. Dès lors, qu'espérer encore trouver et réaliser de plus qui n'ait pas déjà été reconnu et éclairé en tous sens, un peu justement comme ces fameux champs de bataille de 14-18 qui ont été balayés par le flux et le reflux des assauts successifs, sans pour autant jamais rien vraiment livrer de définitif ? Pourtant c'est bien dans une double perspective que peut et que doit s'inscrire la démarche d'une association généalogique et patrimoniale telle que la nôtre.

La première de ces deux perspectives est résolument tournée vers le travail de mémoire et son partage bénévole avec l'ensemble de la communauté des personnes soucieuses de découvrir et préserver le souvenir des événements, petits ou grands, qui sont survenus et d'honorer la mémoire des hommes et femmes qui les ont vécu avec, dans ce cas, plus que leur lot de sacrifice et de souffrance. Or qui peut être mieux placé que nos associations, riches non seulement de leur grand nombre de bénévoles unis par une même passion, mais aussi d'un vrai savoir faire dans l'exploration des archives de toutes natures, de la valorisation des recherches effectuées et de leur mise à disposition du plus grand nombre ? Qui mieux que nous pourrait mener un travail cohérent d'envergure régionale, croisant toutes les sources disponibles à la fréquentation desquelles nous sommes parfaitement habitués et assidus et qu'il nous appartient seulement d'appréhender sous un angle thématique différent de celui de notre quête généalogique habituelle, en nouant les partenariats et collaborations nécessaires à la fédération de toutes les expertises déjà à l'œuvre et des travaux qui auraient déjà été lancés dans un contexte local pour offrir finalement une visibilité publique et globale à l'échelle que méritent un tel sujet et la mémoire de ces générations sacrifiées ?

La seconde perspective concerne la vie et le développement de l'association elle-même : une entreprise telle que le projet Bleuets est en effet l'occasion de mobiliser de nombreux bénévoles et de resserrer les liens d'une équipe autour d'une œuvre passionnante. C'est aussi un moyen de relancer les échanges avec nos groupes locaux, en s'appuyant pleinement sur eux et leur connaissance de leur secteur géographique, dans un nouveau projet d'association particulièrement motivant où chacun pourra être force de proposition tout en suivant une ambition et une méthodologie de travail communes visant à obtenir un résultat d'ensemble homogène et abouti sur l'ensemble de notre département. Un tel projet s'inscrit, en la renouvelant et en la prolongeant, dans la droite ligne des travaux menés depuis 36 ans par le Centre Généalogique du Dauphiné sur la connaissance et le partage de notre patrimoine et de notre histoire.



BULLETIN D'ADHESION 2014

ou de **READHESION** =====>

N° ADHERENT

M., Mme, Mlle : _____

Prénoms : _____

Née (nom de jeune fille) : _____

Profession (ancienne profession pour les retraités): _____

Année de naissance : 19 __ à _____

Adresse : _____

Code Postal : _ _ _ _ _ Ville : _____

Adresse email : _____ @ _____

Site personnel internet : _____

Les informations que vous fournissez font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement au secrétariat de l'association afin de vous apporter le meilleur service possible. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations personnelles qui vous concernent en vous adressant au secrétariat du Centre Généalogique du Dauphiné.

Cotisation à l'association pour l'année civile 2014	16,00 €
Abonnement à 3 numéros de la revue <i>Généalogie & Histoire</i> <small>(NB : à partir de 2014 la revue passe de 4 à 3 numéros annuels dont un numéro double en milieu d'année, à prix constant par rapport aux années précédentes)</small>	13,00 €
Total pour une adhésion avec abonnement à la revue	29,00 €

Notre association étant un cercle d'entraide, nous encourageons vivement les adhérents à se faire connaître auprès des autres membres mais cela reste le choix de chacun :

J'autorise *ou* Je n'autorise pas la communication de mon nom et de mon adresse aux autres adhérents du CGD.

Au verso, j'ai pris connaissance du « code de déontologie du généalogiste » que la Fédération Française de Généalogie a adopté le 25 novembre 2000 comme règle de conduite des généalogistes, et je m'engage, comme en fait foi ma signature, à le respecter

Porter la mention « Lu et approuvé »

Date :

Signature

Règlement : espèces _____ chèque _____

Vous pouvez aussi régler en ligne avec votre carte bancaire : www.apayer.fr/CGD

Bulletin à retourner avec votre règlement à l'ordre du Centre Généalogique du Dauphiné à :

C.G.D. BP 311 38011 GRENOBLE CEDEX 1

(Pour **les réadhésions seulement**, si vous souhaitez recevoir le timbre fédéral, joindre une enveloppe timbrée avec vos nom, prénom et adresse).

CODE DE DÉONTOLOGIE DU GÉNÉALOGISTE

1 - L'ENTRAIDE MUTUELLE

1.1 - Le généalogiste collabore de différentes façons avec ses pairs, avec l'association de généalogie dont il est membre, et les autres organismes œuvrant en généalogie ou dans des domaines connexes.

1.2 - Le généalogiste partage le fruit de ses recherches en les publiant, ou en déposant une copie de son travail à la bibliothèque d'une société dont il est membre

1.3 - Le généalogiste fait connaître le sujet de ses recherches afin d'éviter la duplication de travaux semblables par plusieurs à l'insu l'un de l'autre.

2 - LA PROBITE INTELLECTUELLE

2.1 - Le généalogiste ne doit pas déformer, camoufler, minimiser ou exagérer sciemment la portée des informations recueillies dans le cadre de ses travaux. Ni publier d'informations non vérifiées ou qu'il sait fausses.

2.2 - Le généalogiste prend soin de ne pas véhiculer d'informations généalogiques erronées, en vérifiant les renseignements recueillis aux sources initiales (état civil, actes notariés, etc) avant de les diffuser, ou, en cas d'impossibilité, en faisant mention de l'inaccessibilité de la source initiale ou en précisant pour le moins la source d'où il les a lui-même tirées.

2.3 - Le généalogiste respecte les droits d'auteur et la propriété intellectuelle sur les travaux manuscrits, publiés ou autrement produits par autrui, en ne s'appropriant pas leur contenu sans l'autorisation de leur auteur, sauf dans les limites prévues de la loi.

2.4 - Le généalogiste rejette le plagiat et indique les sources d'informations consultées, dans l'élaboration de son travail, prenant soin de bien identifier les extraits de texte d'un autre auteur, et de mentionner, s'il y a lieu, la collaboration reçue de collègues ou de groupe de travail.

3 - LE RESPECT DES LIEUX DE RECHERCHE ET DES DOCUMENTS

3.1 - Le généalogiste respecte les consignes des autorités et les règlements établis dans les différents centres ou lieux de recherches qu'il fréquente.

3.2 - Le généalogiste effectue ses travaux de recherches dans le respect des autres chercheurs qui l'entourent.

3.3 - Le généalogiste traite avec le plus grand soin les instruments de travail et les documents mis à sa disposition, qu'ils soient livres, registres, fiches, manuscrits, plan photos, microfilms, microfiches ou données sur support informatique il redouble d'attention et de minuties lorsqu'il s'agit de pièces originales pour ne pas contribuer à leur dégradation.

3.4 - Le généalogiste ne doit pas annoter ces instruments de recherche ou documents, ni apposer d'inscriptions manuscrites sur ceux-ci, même pour des motifs de correction, mais il est encouragé à signaler à leur détenteur les rectifications qu'il estime devoir y être apportées.

3.5 - Le généalogiste ne doit pas s'approprier, subtiliser, endommager, ni mutiler les instruments de recherche ou documents mis à sa disposition.

4 - LE RESPECT DU DROIT A LA VIE PRIVÉE

4.1 - Le généalogiste respecte la nature confidentielle de certaines informations, recueillies sur la vie privée des citoyens, faisant preuve de discrétion et de discernement dans la communication, la publication et la diffusion de telles informations, et obtenant, le cas échéant l'autorisation des personnes concernées.

Le généalogiste ne doit sous aucun prétexte diffuser des données généalogiques pouvant porter préjudice à des tiers.

4.2 - A moins que les personnes visées n'y consentent ou qu'il ne s'agisse d'un fait de commune renommée qu'il lui incombe de faire valoir, le généalogiste ne divulgue pas la filiation d'une personne adoptée légalement.

4.3 - Le généalogiste respecte, les engagements de discrétion pris lors de la communication d'informations confidentielle, et il répond d'éventuelles violations de tels engagements.

5 - LA SANCTION

Toute contravention au code de déontologie portée à l'attention de l'association peut faire l'objet d'une sanction mais seulement au terme d'une enquête au cours de laquelle le membre concerné a eu le droit de se faire entendre sur les allégations reprochées.

Pour être opposable à un membre de l'association, le code de déontologie doit avoir été signé par lui.